

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE CHARLEVOIX
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-HILARION

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 7 MAI 2018

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de la Paroisse de Saint-Hilarion tenue le 7 mai 2018 à 19 h 30, à l'endroit habituel des sessions à laquelle il y avait quorum sous la présidence de monsieur Patrick Lavoie, maire.

Sont présents :

Mme Louise Jean
M. Dominique Tremblay
M. Réjean Tremblay
M. Charles-Henri Gagné
M. Benoît Bradet
M. Jean-Claude Junior Tremblay

Est également présente : la secrétaire d'assemblée Nathalie Lavoie, directrice générale et secrétaire-trésorière.

L'avis de convocation a été signifié à tous les membres du conseil conformément à la loi.

Ordre du jour

- 1- Mot de bienvenue et vérification du quorum ;
- 2- Lecture et adoption de l'ordre du jour ;
- 3- Demande de modification au Règlement de zonage et mandat à la MRC de Charlevoix, s'il y a lieu ;
- 4- Affaires nouvelles ;
- 5- Période de questions ;
- 6- Levée de l'assemblée.

1- MOT DE BIENVENUE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

À 19 h 30, Monsieur le Maire Patrick Lavoie, président de l'assemblée, ayant constaté le quorum, procède à l'ouverture de la séance extraordinaire par un mot de bienvenue.

2018-05-01

2- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Benoît Bradet et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter l'ordre du jour de cette séance extraordinaire tel que rédigé.

2018-05-02

3- DEMANDE DE MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE ET MANDAT À LA MRC DE CHARLEVOIX, S'IL Y A LIEU

CONSIDÉRANT la demande de modification de zonage d'Ébénisterie Adélarde Tremblay et Fils, mandataire du propriétaire actuel et promettant-acheteur, pour l'immeuble du 314, route 138;

CONSIDÉRANT le projet présenté et la demande de modification qui est de permettre un usage projeté de l'immeuble;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-Claude Junior Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion autorise les démarches de modifications au règlement de zonage afin de permettre l'usage demandé dans la zone concernée et donne le mandat de modification à la MRC de Charlevoix;

QUE les frais (modifications, publications ou autres) seront à la charge du demandeur (mandataire) tel que le prévoit le règlement en vigueur.

4- AFFAIRES NOUVELLES

5- PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été tenue.

2018-05-03

6- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La Levée de l'assemblée est proposée par Louise Jean et résolu à l'unanimité des conseillers présents. Il est 19 h 45.

Patrick Lavoie, maire

Nathalie Lavoie, directrice générale
et secrétaire-trésorière

Je, Patrick Lavoie, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Patrick Lavoie, maire

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE CHARLEVOIX
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-HILARION

SÉANCE ORDINAIRE DU 14 MAI 2018

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de la Paroisse de Saint-Hilarion tenue le 14 mai 2018 à 19 h 30, à l'endroit habituel des sessions à laquelle il y avait quorum sous la présidence de monsieur Patrick Lavoie, maire.

Sont présents :

Mme Louise Jean
M. Dominique Tremblay
M. Réjean Tremblay
M. Charles-Henri Gagné
M. Benoît Bradet
M. Jean-Claude Junior Tremblay

Sont également présentes : la secrétaire d'assemblée Mme Nathalie Lavoie, directrice générale et secrétaire-trésorière ainsi que Mme Nadine Perron, secrétaire administrative.

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue et constatation de quorum;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 avril 2018;
4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 30 avril 2018;
5. Adoption des comptes à payer du mois d'avril 2018;
6. Adoption des factures non inscrites dans la liste des comptes à payer du mois;
7. Demande de dérogation mineure #131 de madame Lise Duchesne;
8. Demande de dérogation mineure #132 de monsieur Jean Boivin;
9. Festival des pompiers de Charlevoix 2018 à l'Isle-aux-Coudres;
10. Demandes de la Communauté St-Hilarion - Fabrique St-François d'Assise;
11. Chevaliers de Colomb, conseil 9344 de Saint-Hilarion : Demande de commandite brunch annuel de la Fête des mères et des pères;
12. Fondation de l'Hôpital de Baie-St-Paul : Campagne de financement 2018;
13. Les Mains de l'Espoir : Tournoi bénéfice annuel;
14. Maison de la Famille de Charlevoix : Demande de don Tournoi de golf 2018;
15. Fibrose kystique Canada : Demande de don;
16. Demande de subvention pour natation;
17. Résolution pour fermeture d'une ancienne route;
18. Grand Prix cycliste : Demande d'autorisation de passage et d'affichage;
19. Demande des employés;
20. Demande de Stéphanie Beaudin-St-Amour;
21. Achat divers pour usine eaux usées;
22. Entretien terrain de soccer;
23. Soumissions quick attache et modification boîte Western Star;
24. Résultat de soumissions pour le lignage de rues;
25. Facture #2 d'Ardel Électrique;
26. Demande d'aide financière au Fonds de développement des territoires (FDT)
– Amélioration de l'offre d'infrastructure;
27. Autorisation des réparations du printemps, entretien des machineries;

- 28. Autorisation des travaux du printemps, entretien des chemins;
- 29. Soumission pour le contrôle de végétation des étangs aérés;
- 30. Adoption du Plan de sécurité civile révisé, mai 2018;
- 31. Poste d'agent/agente en loisir et vie communautaire;
- 32. Représentation du conseil;
- 33. Courrier;
- 34. Affaires nouvelles;
 - 34.1 Achat d'un détecteur du diesel pour le garage;
 - 34.2 Autorisation de dépenses pour aménagement, entretien et équipements édifice municipal;
- 35. Période de questions;
- 36. Levée de l'assemblée et ajournement.

1- MOT DE BIENVENUE ET CONSTATATION DU QUORUM

À 19 h 30, Monsieur le Maire Patrick Lavoie, président de l'assemblée, ayant constaté le quorum, procède à l'ouverture de la séance ordinaire par un mot de bienvenue.

2018-05-04

2- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Benoît Bradet et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

2018-05-05

3- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 AVRIL 2018

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 avril 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Dominique Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 9 avril 2018.

2018-05-06

4- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 30 AVRIL 2018

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 30 avril 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Charles-Henri Gagné et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil du 30 avril 2018.

2018-05-07

5- ADOPTION DES COMPTES À PAYER DU MOIS D’AVRIL 2018

Il est proposé par Benoît Bradet et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

QUE les comptes à payer pour un montant 99 465.92 \$ (journal des achats #1211, journal des déboursés # 1016-1017, chèques # 13647 à 13683 prélèvements # 585 à 594) sont acceptés tel que rédigés et communiqués et le conseil en autorise les paiements.

QUE les comptes déjà payés pour un montant 50 746.39 \$ (journal des achats 1206-1210, journal des déboursés # 1007-1013-1014, chèques # 13595, 13639 à 13645, prélèvement # 582 à 584) et les salaires nets pour un montant 18 789.66 \$, (dépôts # 505474 à 505525), sont acceptés.

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée, et secrétaire-trésorière, certifie sous mon serment d’office que la municipalité de la Paroisse de Saint-Hilarion dispose de crédits suffisants pour voir au paiement des sommes engagées et énumérées ci-haut.

Nathalie Lavoie
Directrice générale et secrétaire-trésorière

2018-05-08

6- ADOPTION DES FACTURES NON INSCRITES DANS LA LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS

Il est proposé par Jean-Claude Junior Tremblay et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal autorise le paiement de la facture suivante :

IT Cloud.ca				92.44 \$
				92.44 \$

2018-05-09

7- DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE #131 DE MADAME LISE DUCHESNE

CONSIDÉRANT la demande formulée par madame Lise Duchesne pour une dérogation mineure, en regard de l'immeuble situé au 65, route 138, cadastre 5719568 de la Paroisse de Saint-Hilarion, aux fins de :

- Régulariser la superficie d’un bâtiment complémentaire de type « garage privé » qui est dérogoire suite à sa construction;

- Permettre à ce que la superficie du garage privé soit de 108.2 mètres carrés alors que le règlement de zonage prescrit une superficie maximale de 100 mètre carrés;

Demande de dérogation à l'article 7.2.4 du règlement 200 relatif au zonage.

CONSIDÉRANT la raison justifiant la demande : bâtiment construit en 1986 selon les dimensions inscrites sur le permis émis, qui nécessiterait une démolition partielle afin de se conformer;

CONSIDÉRANT QUE la recommandation favorable du CCU qui a étudié la demande le 10 mai 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Réjean Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion autorise la demande de dérogation mineure #131 de madame Lise Duchesne tel que demandée.

2018-05-10

8- DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE #132 DE MONSIEUR JEAN BOIVIN

CONSIDÉRANT la demande formulée par monsieur Jean Boivin pour une dérogation mineure, en regard de l'immeuble situé au 124, route Ste-Croix, cadastre 5720620 de la Paroisse de Saint-Hilarion, aux fins de :

- Permettre la construction d'un nouveau garage au même endroit où est située la remise actuelle qui bénéficie de droits acquis;
- Permettre que la distance du garage privé par rapport à la ligne latérale de terrain soit de 0.44 mètre alors que le règlement de zonage prescrit une distance minimale de 1 mètre;
- Permettre la construction d'un nouveau garage ayant une hauteur plus élevée que le maximum prescrit ;
- Permettre à ce que la hauteur du garage soit de 6 mètres de hauteur alors que le règlement de zonage prescrit une hauteur maximale de 6 mètres sans excéder celle du bâtiment principal. Le bâtiment principal a une hauteur approximative de 5 mètres.

Demande de dérogation à l'article 7.2.4 du règlement 200 relatif au zonage.

CONSIDÉRANT la raison justifiant la demande : espace restreint entre la maison et la ligne latérale du terrain et ligne latérale n'est pas perpendiculaire à la rue;

CONSIDÉRANT la recommandation du CCU à l'effet de refuser cette dérogation mineure, suite à l'étude de la demande en date du 10 mai 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-Claude Junior Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion refuse la demande de dérogation mineure #132 de monsieur Jean Boivin pour le 124, Route Ste-Croix.

2018-05-11

9- FESTIVAL DES POMPIERS DE CHARLEVOIX 2018 À L'ISLE-AUX-COUDRES

Il est proposé par Benoît Bradet et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion autorise l'inscription de cinq (5) pompiers pour le Festival des pompiers 2018 qui aura lieu à l'Isle-aux-Coudre les 10, 11 et 12 août 2018 au coût de 160 \$ par brigade, et autorise le remboursement des frais pour souper sur présentation des factures.

2018-05-12

10- DEMANDES DE LA COMMUNAUTÉ ST-HILARION - FABRIQUE ST-FRANÇOIS D'ASSISE

CONSIDÉRANT la lettre de la Communauté St-Hilarion- Fabrique St-François d'Assise qui demande de prendre en charge l'entretien de la pelouse du cimetière cet été;

CONSIDÉRANT la demande d'aide pour les travaux de raccordement de l'eau de l'église avec le réseau municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Dominique Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal accepte de prendre en charge l'entretien de la pelouse du cimetière pour l'été 2018 qui se fera au besoin et selon les disponibilités des employés;

ET accorde un montant de 500 \$ à la Communauté St-Hilarion pour les aider à défrayer le coût des travaux de raccordement prévus.

2018-05-13

11- CHEVALIERS DE COLOMB CONSEIL 9344 ST-HILARION : DEMANDE DE COMMANDITE BRUNCH ANNUEL DE LA FÊTE DES MÈRES ET DES PÈRES

CONSIDÉRANT QUE la demande de commandite des Chevaliers de Colomb, conseil 9344, de St-Hilarion, pour leur brunch annuel de la Fête des Mères et des Pères qui aura lieu le dimanche 27 mai prochain;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Réjean Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal accorde un don de 100 \$ aux Chevaliers de Colomb de Saint-Hilarion pour le brunch annuel de la Fête des Mères et des Pères 2018.

2018-05-14

12- FONDATION DE L’HÔPITAL DE BAIE-ST-PAUL : CAMPAGNE DE FINANCEMENT 2018

CONSIDÉRANT l’invitation à l’activité-bénéfice « La Journée de la Fondation de l’Hôpital de Baie-St-Paul » le 29 juin 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-Claude Junior Tremblay et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion accorde un montant de 50 \$ à la Fondation de l’Hôpital de Baie-St-Paul.

2018-05-12

13- LES MAINS DE L’ESPOIR : TOURNOI BÉNÉFICE ANNUEL

CONSIDÉRANT l’invitation à l’édition 2018 du tournoi de golf bénéfice de Les Mains de l’Espoir de Charlevoix;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Benoît Bradet et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion contribue en accordant un don de 50 \$ à Les Mains de l’Espoir de Charlevoix.

2018-05-16

14- MAISON DE LA FAMILLE DE CHARLEVOIX : DEMANDE DE DON TOURNOI DE GOLF 2018

CONSIDÉRANT l’invitation à la 8^e édition du tournoi de golf de la Maison de la famille de Charlevoix qui aura lieu le 27 mai 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Louise Jean et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion contribue à cette activité de financement en accordant un don de 25 \$ à la Maison de la famille de Charlevoix.

2018-05-17

15- FIBROSE KYSTIQUE CANADA : DEMANDE DE DON

Il est proposé par Réjean Tremblay et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion accorde un don de 50 \$ à Fibrose kystique Canada.

2018-05-18

16- DEMANDE DE SUBVENTION POUR NATATION

CONSIDÉRANT la demande de subvention de madame Élisabeth Maltais pour les cours de natation de Clara et Rose Tremblay;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Louise Jean et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion accorde un montant de 90 \$ (2 x 45 \$) pour la subvention natation.

2018-05-19

17- RÉSOLUTION POUR FERMETURE D’UNE ANCIENNE ROUTE

CONCERNANT LA FERMETURE ET L’ABOLITION D’UNE PORTION DE L’ANCIENNE ROUTE 138 MONTRÉE AU CADASTRE ORIGINAIRE ET AUTORISANT LA CESSION D’UNE PARCELLE DE TERRAIN EN FAVEUR DE MME LISE DUCHESNE POUR ÉVITER UNE ENCLAVE À LA VOIE PUBLIQUE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est, sur le plan légal, propriétaire de l’assiette de tout chemin acquis par le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l’Électrification des transports (MTMDET) au sens de l’article 6 de la *Loi sur la voirie* (RLRQ, c. V-9), la Municipalité ne pouvant par ailleurs disposer d’une telle emprise tant que le MTMDET a la gestion de la route;

CONSIDÉRANT QUE l’emprise de la Route 138 a, au fil du temps, été réaménagée par le MTMDET, notamment en front de la propriété de Mme Lise Duchesne constituée du lot 5 719 568 au cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la propriété de Mme Lise Duchesne est constituée en partie d’un segment d’un ancien chemin montré au cadastre originaire désaffecté et qui faisait autrefois partie de la Route 138, ce dont le MTMDET a confirmé la teneur dans un courriel adressé à la Municipalité le 30 avril 2018, confirmant ainsi que la parcelle de terrain occupée par Mme Lise Duchesne, constituée d’une partie du lot 5 719 568 décrite par l’arpenteur-géomètre Dave Tremblay, à sa minute 7771, d’une superficie de 417,6 mètres carrés, préparée le 1^{er} mars 2018, est pleinement la propriété de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QU’il y a lieu, conformément à l’article 66 de la *Loi sur les compétences municipales*, de procéder à la fermeture et abolition de cette parcelle de terrain comme chemin public et d’en autoriser la cession à Mme Lise Duchesne pour éviter l’enclave de son emplacement résidentiel;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Charles-Henri Gagné et résolu à l’unanimité des conseillers présents:

QUE le conseil municipal procède à la fermeture et à l’abolition comme chemin public d’une partie du lot 5 719 568 telle que décrite par l’arpenteur-géomètre Dave Tremblay, le 1^{er} mars 2018, à sa minute 7771, d’une superficie de 417,6 mètres carrés, pour les motifs énoncés au préambule de la présente résolution;

QUE la Municipalité autorise la cession de cette parcelle de terrain en faveur de Mme Lise Duchesne pour éviter l'enclave de sa propriété à la nouvelle emprise de la Route 138, à charge par madame Duchesne d'assumer tous les frais inhérents à cette cession;

QUE cette parcelle de terrain peut être cédée pour 1 \$ en faveur de Mme Lise Duchesne considérant qu'elle n'a aucune valeur marchande et que Mme Duchesne doit acquérir cette parcelle pour éviter l'enclave de sa propriété à la nouvelle emprise de la Route 138.

2018-05-20

18- GRAND PRIX CYCLISTE : DEMANDE D'AUTORISATION DE PASSAGE ET D'AFFICHAGE

CONSIDÉRANT la demande des Grands Rendez-Vous Cyclistes de Charlevoix qui sollicitent l'appui de la municipalité de Saint-Hilarion pour le passage et affichage temporaire sur les routes de notre secteur :

- Le dimanche le 27 mai 2018 pour l'épreuve le routier, 3 parcours de 50, 75 et 120 km sur les routes de Charlevoix, le Granfondo, deux à trois parcours variant entre de 50 km et 90 km sur les routes de Charlevoix
- Et le samedi le 29 juin 2018 pour le Tour cycliste de la Fondation de l'hôpital de Baie-St-Paul (40-60 ou 100 km), une randonnée cyclo sportive caritative au profit de la fondation;

CONSIDÉRANT QUE les épreuves sont sanctionnées par la Fédération québécoise des sports cyclistes (FQSC);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Réjean Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion donne l'autorisation de passage et d'affichage temporaire pour le Grand Prix Cycliste et le Granfondo de Charlevoix le 27 mai et le 29 juin 2018.

19- DEMANDE DES EMPLOYÉS

Le point est reporté.

20- DEMANDE DE STÉPHANIE BEAUDIN ST-AMOUR

Le point est reporté.

2018-05-21

21- ACHAT DIVERS POUR USINE DES EAUX USÉES

CONSIDÉRANT QUE la demande de soumissions pour l'achat de diverses fournitures et d'équipements nécessaires pour l'usine des eaux usées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Louise Jean et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion autorise l’achat de matériel et équipements divers pour l’entretien et pour effectuer les analyses à l’usine d’eaux usées.

2018-05-22

22- ENTRETIEN TERRAIN DE SOCCER

CONSIDÉRANT QUE l’entretien du terrain de soccer est à faire pour la saison estivale tel qu’aération, chaulage et traitements d’engrais au coût de 150 \$ plus taxes par visite;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Benoît Bradet et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion accepte que le Spécialiste du parterre procède à l’entretien du terrain de soccer au coût de 150 \$ plus taxes par visite (environ 2- 3 visites, au besoin).

2018-05-23

23- SOUMISSIONS POUR UN QUICK ATTACHE ET LA MODIFICATION BOÎTE WESTERN STAR

CONSIDÉRANT QUE la soumission #1202 de Garage Roger Côté Enr. pour la modification et réparation de la boîte du camion Western Star au coût de 2 198.41 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT la soumission #1207 de Garage Roger Côté Enr. pour un quick attache et modification de pelle pour attache et de pelle à fossé sur l’excavatrice Caterpillar au coût de 3 800 \$ plus taxes

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Réjean Tremblay et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion accepte les soumissions de Garage Roger Côté Enr. au coût de 2 198.41 \$ plus taxes et 3 800 \$ plus taxes.

2018-05-24

24- RÉSULTAT DE SOUMISSIONS POUR LE LIGNAGE DE RUES

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Charlevoix a fait un appel de propositions au nom des municipalités locales intéressées concernant le lignage de rues;

CONSIDÉRANT QUE c’est la compagnie Durand Marquage & Ass. Inc. qui est le plus bas soumissionnaire au coût de 225 \$ du km plus taxes pour la peinture avec microbilles de verre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Dominique Tremblay et résolu à l’unanimité des conseillers présents ;

QUE la municipalité de Paroisse de Saint-Hilarion accepte la soumission Duran Marquage au coût de 225 \$ km plus taxes pour faire effectuer le lignage de rues sur environ 30 km de routes municipales pour un total d'environ 6 750 \$ plus taxes;

2018-05-25

25- FACTURE #2 D'ARDEL ÉLECTRIQUE

CONSIDÉRANT la réception de la 2^e facture (# 938028) de la compagnie Ardel Électriques Inc pour les travaux effectués dans le cadre du projet de de mise en place de feux clignotants à l'intersection Rang 1/ Chemin Cartier au montant de 18 948.15 \$ plus taxes (retenue de 10 % appliquée);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-Claude Junior Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal autorise le paiement de la facture d'Ardel Électriques Inc. au montant de 18 948.15 \$ plus taxes.

QUE cette dépense, subventionnée à 75 % par RRRL- RIRL-PISRMM-2015-018C, soit assumée par la municipalité à 25 % (partie non subventionnée) et payée avec le financement décrété par le règlement d'emprunt numéro 415.

2018-05-26

26- DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES (FDT) – AMÉLIORATION DE L'OFFRE D'INFRASTRUCTURE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de la Paroisse de Saint-Hilarion désire déposer une demande au Fonds de développement de développement des territoires (FDT);

CONSIDÉRANT QUE la municipalité devra investir une somme d'au moins 20 % du coût total du projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Louise Jean et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal demande la subvention au montant de 10 000 \$ dans le cadre du Fonds de développement des territoires (FDT) dans le volet – Amélioration de l'offre d'infrastructures et d'équipements de loisirs 2018-2019.

2018-05-27

27- AUTORISATION DES RÉPARATIONS DU PRINTEMPS, ENTRETIEN DES MACHINERIES

CONSIDÉRANT QU'il y a des réparations et de l'entretien à faire sur les machineries suite à la saison hivernale et vue la prochaine saison;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Charles-Henri Gagné et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion autorise des dépenses pour les travaux d'entretien et de réparations (achat de pièces etc.)

2018-05-28

28- AUTORISATION DES TRAVAUX DU PRINTEMPS, ENTRETIEN DES CHEMINS

CONSIDÉRANT QU'il y a des travaux de réparations, du nettoyage, ainsi que de l'asphaltage à faire pour l'entretien de base des chemins de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE divers travaux de nettoyage et d'entretien sur les terrains municipaux sont à effectuer également;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Réjean Tremblay, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion autorise des dépenses pour les travaux mentionnés.

2018-05-29

29- SOUMISSION POUR LE CONTRÔLE DE LA VÉGÉTATION DES ÉTANGS AÉRÉS

CONSIDÉRANT QUE les contours des étangs doivent être libres de toute végétation;

CONSIDÉRANT QUE l'utilisation de produits spécifiques autorisés est requis pour le contrôle de la végétation à cet endroit;

CONSIDÉRANT QUE les employés de la municipalité ne possèdent pas les qualifications requises pour effectuer ce travail;

CONSIDÉRANT QUE Gazons Tessier Inc. a déposé une soumission pour deux visites de contrôle de la végétation autour des étangs au montant de 1 900 \$ plus taxes par an pour deux traitements d'herbicide non sélectif qui seront effectués entre juin et septembre 2018 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Benoît Bradet et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion accepte la soumission de Gazons Tessier Inc. au montant de 1 900 \$ plus taxes pour deux visites de contrôle de végétation autour des étangs.

2018-05-30

30- ADOPTION DU PLAN DE SÉCURITÉ CIVILE RÉVISÉ, MAI 2018

Il est proposé par Charles-Henri Gagné et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion adopte la version corrigée du plan de sécurité civile mis à jour ce mois de mai 2018.

31- POSTE D'AGENT/AGENTE EN LOISIR ET VIE COMMUNAUTAIRE

Le point est reporté.

32- REPRÉSENTATION DU CONSEIL

33- COURRIER

- Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports : Versement de l'aide financière de 11 417 \$ - Programme Réhabilitation du réseau routier local, volet-Redressement des infrastructures routières locales;
- Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire : Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTU) - Addenda au protocole-dossier 2015090;
- Ministère de l'agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation : Lettre suite à la demande concernant le maintien du bureau du MAPAQ;
- Transport adapté Charlevoix-Ouest :
 - Transmission du rapport annuel MTQ (TACO) 2017 & États financiers 2017;
 - Transmission du protocole d'entente 2018 signé;
- Commission scolaire de Charlevoix : Invitation Collation des grades 2018 du Centre éducatif Saint-Aubin;
- SNQC : Projet Fête nationale retenu, confirmation d'aide financière de 1 100 \$;
- Courriel de Mme Marlène Rochefort concernant la réglementation pour les chiens errants;

34- AFFAIRES NOUVELLES

2018-05-31

34.1 ACHAT D'UN DÉTECTEUR DE DIESEL POUR LE GARAGE

CONSIDÉRANT QUE la soumission # 3467 de la compagnie Detekta pour l'achat système de détection du diesel (transmetteur autonome 24V E3SA, sonde de dioxyde d'azote E3NO2 ainsi que la mise en opération) au garage municipal au coût de 935.40 \$ plus taxes, installation non incluse;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Benoît Bradet et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion accepte la soumission de Detekta au coût de 965.40 \$ plus taxes et autorise les frais d'installation par un électricien qui sont non inclus.

2018-05-32

34.2 AUTORISATION DE DÉPENSES POUR AMÉNAGEMENT, ENTRETIEN ET ÉQUIPEMENTS DE BUREAU

CONSIDÉRANT les besoins de mobilier, d'espace de rangement et d'équipements de bureau;

CONSIDÉRANT QU'un réaménagement ainsi que des travaux d'entretien sont à effectuer afin de rendre fonctionnels les bureaux de la municipalité ainsi que l'accueil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Réjean Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil autorise les dépenses telles que prévu au budget pour effectuer les achats nécessaires.

35- PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été tenue.

2018-05-33

36- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE ET AJOURNEMENT

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Benoît Bradet et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'ajourner la séance au 22 mai 2018, 18h30. Il est 20 h 52.

Patrick Lavoie, maire

**Nathalie Lavoie, directrice générale
et secrétaire-trésorière.**

Je, Patrick Lavoie, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Patrick Lavoie, maire

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE CHARLEVOIX
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-HILARION

SÉANCE D’AJOURNEMENT DU 22 MAI 2018

Procès-verbal de l’ajournement de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de la Paroisse de Saint-Hilarion du 14 mai 2018 tenue le 22 mai 2018 à 18 h 30, à l’endroit habituel des sessions à laquelle il y avait quorum sous la présidence de monsieur Patrick Lavoie, maire.

Sont présents :

Mme Louise Jean
M. Dominique Tremblay
M. Charles-Henri Gagné
M. Jean-Claude Junior Tremblay

Sont absents :

M. Réjean Tremblay
M. Benoît Bradet

Est également présente : la secrétaire d’assemblée Nathalie Lavoie, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Ordre du jour

- 1- Réouverture de la séance;
- 2- Point 20 : Demande de Stéphanie Beaudin St-Amour;
- 3- Point 31 : Poste agent/agente en loisir et vie communautaire;
- 4- Période de questions;
- 5- Levée de l’assemblée.

2018-05-34

1- RÉOUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire et président d’assemblée, M. Patrick Lavoie, constate la régularité de la séance.

Il est proposé par Jean-Claude Junior Tremblay et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

D’accepter l’ordre du jour et de reprendre la séance du 14 mai 2018 à la suite de son ajournement.

2018-05-35

2- POINT 20 : DEMANDE DE STÉPHANIE BEAUDIN ST-AMOUR

CONSIDÉRANT la demande d’augmentation de salaire de madame Stéphanie Beaudin St-Amour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Charles-Henri Gagné et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil accepte d’augmenter le salaire de madame Beaudin-St-Amour et que les détails seront porter à son dossier en annexe.

2018-05-36

3- POINT 31 : AGENT/AGENTE DE LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE

CONSIDÉRANT QUE suite au départ de la technicienne en loisirs, un offre d’emploi a été publié sur le site d’Emploi Québec et à Charlevoix Au Boulot;

CONSIDÉRANT QUE des entrevues ont été réalisées pour combler ce poste;

CONSIDÉRANT QUE la candidature de Madame Roxane Duby a été retenue car elle s’est avérée être la plus intéressante pour les besoins de la municipalité étant donné son expérience dans le domaine des loisirs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Charles-Henri Gagné et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité de Saint-Hilarion embauche madame Roxane Duby à temps partiel jusqu’à la mi-juin et ensuite à raison de 28 heures par semaine, pouvant varier selon les besoins et les projets;

QUE les conditions de travail soient celles discutées lors de la rencontre suite à l’entrevue, incluant une période probatoire d’une année.

D’autoriser la directrice à signer un contrat de travail avec Mme Duby pour et au nom de la Municipalité.

3- PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été tenue.

2018-05-37

4- LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE

La Levée de l’assemblée est proposée par Dominique Tremblay et résolu à l’unanimité des conseillers présents. Il est 19 h.

Patrick Lavoie, maire

Nathalie Lavoie, directrice générale
et secrétaire-trésorière

Je, Patrick Lavoie, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Patrick Lavoie, maire